

L'intendant Poivre à M. Crémont, ordonnateur à l'île de Bourbon

Le 21 janvier 1769

Un document des Archives départementales de La Réunion. Cote 12C
=====

M. de Crémont,
Commissaire Ordonnateur à Bourbon

A l'Isle de France, le 21 janvier 1769

Je n'ai pas répondu dans le temps, Monsieur, à votre lettre du 9 décembre dernier, par laquelle vous me demandez une décision au sujet de la prétention du Conseil, qui veut obliger les préposés de la Compagnie à faire faire par le greffier les ventes à l'encan de ses différents effets, comme la chose était faite et décidée par un arrêt ; lorsque vous m'avez demandé ma décision, c'eut été me compromettre que de vous l'envoyer. Il paraît comme vous l'observez très bien que le Conseil supérieur de l'île de Bourbon va très vite en besogne. Ici les préposés de la Compagnie ont fait l'encan de leurs esclaves, sans que le Conseil supérieur de l'Isle de France ait fait valoir aucune prétention. Tous les jours les armateurs particuliers et des négociants font des ventes à l'encan, ou des esclaves provenant de leurs traites ou de leurs effets, avec une simple permission signée de moi.

Toutes ces prétentions n'ont d'autre effet que celui de gêner et de tyranniser le commerce, de mettre de l'humeur et de la division dans une colonie où le bonheur ne peut être fondé que sur la paix et la concorde. Je vous avoue que toutes ces prétentions font grande pitié, et qu'en voulant suivre la lettre d'une ancienne déclaration du Roi, peu applicable au cas dont il est question, le Conseil est allé directement contre l'esprit de la même déclaration.

Vous me demandez pour la construction de votre bâtiment six charpentiers de marine, je suis hors d'état de vous en envoyer un seul, nous n'en avons pas six travaillant sur le port, et nous manquons absolument à cet égard.

Je ne sais pas sur quoi est fondé votre empressement d'avoir des officiers de la marine du Roi, pour commander un bâtiment que vous destinez à la traite d'esclaves pour les besoins de votre île, il me semble que des navigateurs du pays conduiraient aussi bien votre bâtiment, et que vous en seriez beaucoup plus maître. M. Detchevry [Detcheverry] m'a demandé plusieurs fois de passer à Bourbon pour prendre le commandement que vous lui avez offert, je le lui ai refusé. M. Bernard de Marigny m'a écrit de Bengale qu'il irait à la côte Coromandel pour s'embarquer sur *l'Actionnaire*, et, de là, repasser en France.

Vous avez dans votre île d'excellents navigateurs que vous me recommandez, et vous voulez faire commander votre bâtiment par des officiers du Roi ! Nous avons ici M. Sillard, enseigne de la marine du Roi, qui passe pour un excellent officier et qui désirerait fort commander votre bâtiment. Je crois qu'il serait beaucoup mieux entre ses mains qu'entre celles de M. Detchevry.

Vous me demandez si je fais payer aux propriétaires les bois de construction que je fais couper sur leurs habitations. Je n'ai point encore été dans le cas d'envoyer couper du bois sur aucune habitation, les entrepreneurs coupent sur leurs propres terrains les bois qu'ils fournissent au Roi, et le bois n'est payé qu'en raison du travail des Noirs et des frais de transport dans les chantiers du Roi. Je vous enverrai incessamment notre règlement sur les bois.

J'ai l'honneur d'être avec un vrai attachement, Monsieur et cher Ordonnateur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

* * *